Christophe TESTARD

Courriel : christophe.testard@uca.fr Né le 3 septembre 1987, à Arles (13)



Professeur des universités

Université Clermont Auvergne Directeur adjoint du Centre Michel de l'Hospital (EA 4232)

TRAVAUX DE RECHERCHE

• Ouvrages

- 1) Pouvoir de décision unilatérale de l'administration et démocratie administrative, LGDJ, coll. « Bibliothèque de droit public », vol. 304, nov. 2018 (« Ma thèse en 3000 signes », Dr. adm., 2017, n° 3, p. 12; Chronique des Thèses, RFDA, 2017, n° 6, p. 1219, chron. F. Rolin)
- 2) Le contrôle parlementaire du pouvoir de nomination du Président de la République, Mémoire M2 rech., Lyon 3, Publications de l'Université Lyon 3, n° 15, 2011, 135 p.

• Direction d'ouvrage

3) Grandes décisions de la jurisprudence administrative lyonnaise, en co-dir. avec C. Chamard-Heim, C. Meurant, Ch. Testard, E. Untermaier-Kerléo, LexisNexis, 2021

• Fascicules

4) « Les sanctions administratives », *JCl. adm.*, fasc. n° 108-40, 1^{er} oct. 2019

• Articles

- 5) « L'imprescriptibilité », in AFDA, Le temps en droit administratif, Dalloz, 2022, à paraître
- 6) « L'association des Mahorais à l'existence et à la gestion des risques telluriques », in S. Dupouy, O. Dupéré (dir.), *Droit et volcanisme*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, coll. « Colloques et Essais », 2022, à paraître
- 7) « À la recherche du citoyen métropolitain », in Ch. Chabrot (dir.), Métropole de Lyon, An I: des élections directes, et après?, L'Harmattan, coll. « Grale », 2021, à paraître
- 8) « La participation du public : vertus et limites », in Fr. Cafarelli (dir.), La résilience des territoires exposés aux risques naturels, Mare & Martin, 2021, à paraître
- 9) « La démocratie administrative locale à l'épreuve du nucléaire civil », in N. Pauthe (dir.), Le droit public face aux spécificités du nucléaire civil, Éd. Centre Michel de l'Hospital, 2021, à paraître
- **10)** « À la recherche de l'utilité du référé mesures-utiles », Dossier « La loi du 30 juin 2000. Bilan critique d'une réforme exemplaire », RFDA 2021, à paraître
- 11) « L'éthique et le droit des marchés publics au défi du droit souple », Revue éthique publique, juin 2021
- 12) « L'administration numérique : une responsabilité administrative confortée », AJDA 2021, n° 22, p. 1267

- 13) « Les lignes directrices de gestion : une souplesse éprouvée par le droit de la fonction publique », AJDA 2021, n° 18, p. 1020
- 14) « L'unité de l'individu face au pouvoir : plaidoyer en faveur de la citoyenneté administrative », La Revue du CMH, mars 2021, n° 22
- 15) « L'indisponible souplesse des compétences », AJDA, 2020, n° 38, tribune, p. 2177
- **16)** « Service public et lutte contre la Covid-19 : physique d'une confrontation », AJDA, sept. 2020, n° 30, p. 1710
- 17) « Pour une sanctuarisation contentieuse de la participation du public », Dr. Adm., Juil. 2020, n° 7, p. 21
- 18) « Secret du délibéré et opinions séparées : un divorce annoncé », in M. Nicolas-Gréciano, Secret du délibéré et opinions dissidentes, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, juin 2020, p. 79 et s.
- 19) « Le code des relations entre le public et l'administration et la cohérence des actes administratifs unilatéraux », in Fr. Brenet, A.-L. Girard, Cohérence et actes administratifs, Éd. de la Faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers, 2020, p. 5 et s.
- 20) « Peut-on se passer de l'intérêt du service ? », RDP, 2020, n° 1, p. 103 et s.
- 21) « Le double jeu de l'administré comme acteur de l'environnementalisation du droit », in Ch. Roux (dir.), L'environnementalisation du droit. Études en l'honneur de Sylvie Caudal, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2020, p. 139
- 22) « Le référendum est un procédé de démocratie directe », « Le droit administratif est un droit jurisprudentiel, car il n'existe aucun code régissant la matière », « Le juge administratif tranche plus souvent en faveur de l'Administration que le juge judiciaire », « La parafiscalité ne relève pas, comme son nom l'indique, du droit fiscal », in A.-L. Chaumette, R. Maurel (dir.), Les contre-annales de droit public 66 erreurs que vous ne commettrez plus jamais, Enrick B. Éditions, 2020
- 23) « La participation du public, vraie fausse solution aux arrêtés anti-pesticides », AJDA, 2019, tribune, p. 1961
- 24) « Le droit souple, une "petite" source canalisée », AJDA, Dossier « Les petites sources du droit administratif », 2019, n° 16, p. 934
- 25) « Des "bases administratives" du débat public », AJDA, 2019, n° 4, tribune, p. 201
- **26)** « Le recours à la perte de chance devant les juridictions administratives », Colloque « La perte de chance devant les juridictions administratives », Compagnie interregionale des experts de justice près la CAA de Lyon, Lyon, 19 nov. 2018, en ligne
- 27) « Les procédés d'association du public aux décisions prises par l'administration locale », Colloque « Les collectivités territoriales et le code des relations entre le public et l'administration », Université Toulouse 1 Capitole, 14 décembre 2017, JCP A, 2018, n° 42
- 28) « L'anticipation, principe ou défi de l'action administrative ? », RFDA, 2017, n° 2, p. 303
- **29)** « Nomination », in KADA (N.), MATHIEU (M.), ss la dir. de, *Dictionnaire d'administration publique*, PUG, coll. « Droit et action publique », oct. 2014

• Notes de jurisprudence (depuis 2012)

30) « Faire progresser les garanties du contribuable », note ss CAA Lyon 5 avr. 1993, Soc. Lorenzy Palanca et 5 juil. 1994, SARL O'Palermo; « Le juge administratif, arbitre des grands projets locaux », note ss CAA Lyon, 12 juil. 2013, Asso. Carton rouge et a.; « À la

- recherche des fondements juridiques de la démocratie locale » note ss TA Grenoble, 24 mai 2018, *Préfet de l'Isère*, in C. Chamard-Heim, C. Meurant, Ch. Testard, E. Untermaier-Kerléo (dir), *Grandes décisions commentées de la jurisprudence administrative lyonnaise*, LexisNexis, 2021
- **31) «** Le droit de l'environnement, corridor de la légalité administrative ? », note ss CE, 19 nov. 2020, Commune de Val de Reuil et a., n° 417362, *Dr. Env.*, n° 296, janv. 2021, p. 34
- **32)** « Affectation du produit d'une taxe : vingt fois sur le métier... », note ss CAA Lyon, 2 juil. 2020, Cnauté d'agglomération du Grand Chalon, n° 19LY02624, Rev. jurisp. ALYODA, janv. 2021, n° 1
- 33) « L'extension de la jurisprudence *Czabaj* à certaines décisions d'espèce : d'une ambiguïté l'autre », note ss CE, 25 sept. 2020, *SCI La Chaumière*, n° 430945, *Dr. voirie*, nov-déc. 2020, n° 217, p. 222
- **34) « Motivation par renvoi...mais motivation tout de même! »**, note ss CAA Lyon, 3 avril 2020, *Min. de l'action et des comptes publics*, n° 18LY02503, *Rev. jurisp. ALYODA*, oct. 2020, n° 3
- 35) « L'assujettissement des associations à la TASCOM : de l'oasis au mirage fiscal », note ss TA Lyon, 19 nov. 2019, Association Oasis d'Amour, n° 1808848, Rev. jurisp. ALYODA, mai 2020, n° 2
- **36)** « L'obligation d'agir devant le juge des référés, ardente mais pas urgente », note ss CE, 27 nov. 2019, Association Droits d'urgence et a., n° 433520, ICP G, 2020, n° 7-8, p. 347 et s.
- 37) « Les premiers pas prometteurs d'un droit commun de l'association du public », note ss CE Ass., 19 juil. 2017, Association citoyenne « Pour OCCITANIE Pays Catalan » et autres, n° 403928 et 403948, ICP G, 2017, n° 37, comm. n° 942
- 38) « Pour une meilleure définition des effets contentieux d'une réserve d'interprétation devant le juge administratif », note ss CC, 10 fév. 2017, Epoux G., n° 2016-610 QPC, AJDA, 2017, n° 20, p. 1177
- 39) « Un doctorant n'est pas toujours un étudiant comme les autres », note sous CAA Lyon, 30 mars 2017, Monsieur C., n° 16LY00405, LPA, n° 111-112, 6 juin 2017, p. 13
- 40) « La spécialité de la procédure de sanction fiscale au regard de la charte du contribuable vérifié », Rev. jurisp. ALYODA, 2017, n° 2, p. 4
- **41)** « Entre prévisibilité et motivation des décisions QPC : un équilibre encore à trouver », note ss CC, 14 avr. 2016, M. Jean-Marc P., n° 2016-533 QPC, Constitutions, 2016, n° 2, p. 292
- **42)** « L'annulation des élections municipales de Vénissieux, illustration parfaite de l'office du juge électoral », note ss CE, 4 fév. 2015, Elections municipales de Vénissieux et TA de Lyon, 7 oct. 2014, M. Girard et autres, JCP A, 2015, n° 8, p. 32
- **43)** « La construction du "Grand Stade" de Lyon : fin de la première mi-temps », note ss CE, 21 mai 2014, Asso. Carton rouge et a., JCP A, 2014, n° 40, p. 50
- **44)** « Le juge administratif au secours utile de la concertation », note ss CAA Lyon, 13 nov. 2014, SAS Distribution France Casino et Immobilière Groupe Casino, Rev. jurisp.ALYODA, 2014, n° 3, p. 4
- **45)** « Le recours *Tropic* en **2013** : ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre », note ss CAA Lyon, 14 fév. 2013, *Soc. ACS Production, Rev. jurisp. ALYODA* 2013, n° 2, p. 1
- **46)** « Transfert d'une activité orchestrale à une structure de droit privé : le chant de l'autonomie », note ss CAA Lyon, 27 sept. 2012, *Min. du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Rev. jurisp. ALYODA* 2013, n° 1, p. 1

- 47) « Sécurité juridique et changement des règles de procédure : les doutes levés par la jurisprudence *Danthony* », note ss CAA Lyon, 24 avr. 2012, *Cne de Roybon*, *Rev.jurisp.ALYODA* 2012, n° 3, p. 12
- **48)** « La responsabilité du fait des lois : un principe d'application limitée », note ss CE 1^{er} fév. 2012, M.B. et EARL de l'Etang de Galetas, Rev. jurisp. ALYODA 2012, n° 2
- **49)** « La concurrence des recours ouverts aux tiers au contrat : la position dominante du recours "Tropic" », note ss CAA Lyon, 12 janv. 2012, Soc. Portelinha, Rev. jurisp. ALYODA 2012, n° 2, p. 8
- 50) « Les "droits et libertés que la Constitution garantit": de l'usage d'une notion délicate », note ss CAA Lyon, 14 sept. 2010, M.Mme L.D., Rev.jurisp.ALYODA 2012, n° 1, p. 12

• Communications (non publiées)

- **51)** « La justice administrative », Table ronde « La publicité des procès », dir. M. Nicolas-Gréciano et E. Raschel, Chaire Jean Monnet, Université Clermont Auvergne, 2 avril 2021
- 52) « Les particularismes du juge administratif dans la pratique juridictionnelle française », Table ronde « La place de la justice administrative dans le système judiciaire Comparaison France/Russie », Comitas Gentium, Université d'État de Moscou, 18 décembre 2019
- 53) « Démocratie environnementale et risques liés à une éruption volcanique », Workshop « Prévention des risques et réaction face aux catastrophes volcaniques », Université Clermont Auvergne, 9 avril 2019
- 54) « L'autorisation de diffuser une œuvre cinématographique en France », Colloque « Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sur les écrans », Université Clermont Auvergne, 25-26 oct. 2018
- 55) « La démocratie locale directe à l'épreuve de la loi », Communication au 10ème Congrès français de droit constitutionnel, Lille, 23 juin 2017
- 56) « Réforme et effectivité du principe de participation en matière environnementale », Colloque « Action citoyenne : aspects fondamentaux et réalités pratiques », organisé à Lyon par le Laboratoire Droits, Contrats, Territoires de l'Université Lyon 2 et l'Institut de Droit de l'Environnement de l'Université Lyon 3, 28 nov. 2013

PARCOURS UNIVERSITAIRE

- Sept. 2018 : Professeur des universités, agrégé de droit public, Université Clermont Auvergne, Centre Michel de l'Hospital (EA 4232)
- Sept. 2017 : Maître de conférences en droit public, Université Toulouse 1 Capitole, Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication (EA785)

2010-2016 : Doctorat en droit public

- Titre de la thèse : Pouvoir de décision unilatérale de l'administration et démocratie administrative
- Thèse soutenue le 29 novembre 2016 à l'Université Jean Moulin Lyon 3, sous la direction du Professeur Sylvie CAUDAL devant un jury présidé par le Professeur Benoît PLESSIX (Paris II) et composé des Professeurs Sylvie CAUDAL (Lyon 3), Caroline CHAMARD-HEIM (Lyon 3), Bénédicte DELAUNAY (Tours rapporteur) et Sébastien SAUNIER (Toulouse 1 rapporteur)
- Autorisation de publication en l'état

Prix de thèse 2016 de l'Université Jean Moulin Lyon 3

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES

- Directeur adjoint du Centre Michel de l'Hospital (EA 4232)
- Responsable du M1 Carrières publiques
- Responsable du DU « Droit approfondi de la fiscalité »
- Chargé de mission à la simplification administrative
- Membre élu du CFVU
- Participation aux comités de sélection :
 - Université Clermont Auvergne recrutement professeur (2019 ; section 02) MCF contractuel et session synchronisée (2020 ; section 02 ; Président)
 - Université Jean Moulin Lyon 3 recrutement MCF (2019; section 02) PR (2020; section 02)
- Correcteur épreuve « Droit public » concours interne ENA 2020

• Cours magistraux

2021-22

- Droit administratif approfondi, M2 Administration publique, parcours Carrières publiques
- Finances et fiscalité locales, M2 Administration publique, parcours Carrières publiques
- **Droit de la fonction publique**, M1 Administration publique
- Droit des relations du travail dans le secteur public, M1 Droit social
- Fiscalité des personnes et de l'entreprise, M1 Droit des affaires
- Droit fiscal, Licence 2^e année
- Questions contemporaines et pouvoirs publics, Collège de droit, 2^e année

2020-21

- Droit de la CEDH, M1 Carrières judiciaires
- **Droit international public**, Licence 3^e année

2019-2020

- **Droit international public approfondi**, Master 2 Droit public
- **Droit fiscal**, Licence 3^e année, Université Lumière Lyon 2
- Droit administratif général, Licence 2^e année, Université Lumière Lyon 2 (2nd semestre)

2018-2019

Droit administratif général, Licence 2^e année, Université Jean Moulin Lyon 3 ; Licence 2^e année, Université de Salvador (Buenos Aires, Argentine)

2017-2018

- **Droit fiscal général**, Licence 2^e année, Université Toulouse 1 Capitole

2016-2017

Droit fiscal, Centre de préparation aux concours administratifs (équivalent Licence 3),
 Université Jean Monnet – Saint-Étienne

• Conférences de méthode

2017-2018

- **Droit public économique**, Master 1 droit public, Université Toulouse 1 Capitole

• Préparation aux concours

2018-2019

Organisation des autorités publiques sous la Ve République, préparation ENM,
 Université Clermont Auvergne

2017-2018

Droit administratif, Institut d'études judiciaires (préparation pénitentiaire), Université
Toulouse 1 Capitole

2016-2017

 Droit administratif et constitutionnel, préparation orale, classe préparatoire aux grandes écoles (équivalent Licence 2), Lycée Récamier Lyon - ENS Rennes